



EXTRAIT DE PROCES-VERBAL

Séance du Conseil intercommunal du 23 septembre 2026

Objet : CODIR Etraz-Région : Préavis N° 4/2026
Dépenses extraordinaires (législature 2026-2031)

L'ASSEMBLEE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL,

- Vu le préavis du Comité Directeur
- Entendu le rapport de la Commission de Gestion et des finances.
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour.

DECIDE

- D'accorder au Comité Directeur l'autorisation de procéder à des dépenses extraordinaires et de fixer la compétence d'engagement jusqu'à concurrence de CHF 40'000.- par cas pour la durée de la législature 2026-2031.

CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SDIS ETRAZ-RÉGION

Le Président
Jacques Cauderay

La Secrétaire
Muriel Carrard



SDIS Etraz-Région
Conseil Intercommunal
Ch. des Rochettes 118
1170 Aubonne